



ATTACHÉ TERRITORIAL DU CONCOURS À L'EMPLOI

Analyse de la session 2010

Dans le cadre de leur programme régional d'études relatives à l'observation de l'emploi public territorial, les centres de gestion franciliens vous présentent le résultat de leurs travaux sur les lauréats du concours d'attaché territorial de la session 2010, organisé pour la première fois dans un cadre interrégional (Ile-de-France / Centre). Cette publication fait suite aux travaux réalisés sur le territoire francilien en 2008 et 2009 sur les concours de technicien supérieur et de rédacteur territorial.

Mieux connaître le profil des lauréats et leurs conditions de nomination a été l'un des objectifs assignés à cette étude. A ce titre, il a été nécessaire de mobiliser à la fois les informations quantitatives des bases de données des centres de gestion et de conduire une enquête qualitative auprès des lauréats du concours, un peu moins de trois ans après leur admission. Dans le cadre de cette enquête, une attention particulière a été portée sur les lauréats non nommés à l'approche des 3 ans d'inscription sur la liste d'aptitude afin de comprendre les difficultés d'accès à l'emploi et ainsi, d'évaluer d'une manière générale, l'attractivité du cadre d'emplois des attachés.

Votre centre de gestion, en collaboration avec les deux autres centres de gestion franciliens, contribue ainsi à une meilleure connaissance des parcours des lauréats, tout en répondant à leur mission générale d'information sur l'emploi public territorial.

Le Président du Centre Interdépartemental
de Gestion de la Petite Couronne



Jacques Alain BENISTI
Député-Maire de Villiers-sur-Marne

Le Président du Centre Départemental
de Gestion de la Seine-et-Marne



Daniel LEROY
1^{er} maire-adjoint de Moussy-le-Neuf

Le Président du Centre Interdépartemental
de Gestion de la Grande Couronne



Jean-François PEUMERY
Maire de Rocquencourt

“
Mieux connaître
le profil des lauréats
du concours
d'attaché territorial
et leurs conditions de
nomination a été l'un
des objectifs assignés
à cette étude.”

RÉSUMÉ

En 2010, 8 448 candidats se sont inscrits au concours d'attaché territorial organisé par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne dans un cadre interrégional, regroupant les centres de gestion franciliens et ceux de la région Centre. Le nombre d'inscrits a augmenté de près de 30 % par rapport à la précédente session organisée par le CNFPT. Cette hausse peut en partie s'expliquer par la refonte des épreuves du concours qui se traduit par une réduction du nombre d'épreuves obligatoires pour tous les types de concours (décret n°2009-756 du 22 juin 2009).

Au total, 800 postes ont été ouverts, dont près de 90 % pour la spécialité « Administration générale ». 59 % des candidats présents ont passé le concours interne, 36 % le concours externe et 5 % le 3^e concours. Par rapport à la précédente session, le taux d'absentéisme au concours d'attaché a considérablement baissé en 2010 (32 % contre 47,5 % en 2009).

L'augmentation du nombre de candidats et la professionnalisation des épreuves ont eu un effet sur le taux de réussite au concours : 13 % des candidats présents ont été admis en 2010 contre 16 % en 2009.

Au total, on compte 791 lauréats du concours d'attaché qui se répartissent de la manière suivante : 45 % sont lauréats du concours externe, 45 % du concours interne et 10 % du 3^e concours. Âgés en moyenne de 35 ans, les lauréats sont majoritairement des femmes (76 %), quel que soit le type de concours. Par ailleurs, les données mettent en évidence le caractère surdiplômé des candidats du concours externe (70 % ont un bac +5). Il est également à noter que le suivi d'une préparation par un organisme de formation double les chances de réussite.

Sur 523 lauréats interrogés deux ans et demi après leur réussite au concours, 90 % sont nommés attaché territorial.

Plus de 90 % des lauréats nommés occupaient auparavant un emploi dans la fonction publique territoriale. La plupart d'entre eux travaillaient déjà dans la collectivité dans laquelle ils ont été nommés attaché et sont globalement satisfaits de leurs conditions de nomination.

Sur les 52 lauréats non nommés interrogés, 70 % occupent un emploi dans le secteur public. A 6 mois de la date de fin de validité de la liste d'aptitude, les non nommés estiment que leur manque d'expérience est le principal frein à leur recrutement. A noter que 19 % d'entre eux ne se sont pas réinscrits sur la liste d'aptitude, déclarant privilégier un autre projet professionnel. Quant à ceux encore inscrits sur la liste d'aptitude, seule la moitié se dit en « recherche active » de poste pour faire valoir leur concours.

Précisions méthodologiques

Les résultats présentés sont issus de la base concours du centre de gestion organisateur (CIG de la Grande Couronne) et d'une enquête réalisée en septembre 2013 auprès des lauréats qui ont autorisé, lors de leur inscription au concours, la diffusion de leurs coordonnées personnelles (soit 666 lauréats sur 791). Selon la disponibilité des lauréats, l'enquête s'est déroulée par téléphone ou par courriel. 523 lauréats ont accepté de répondre à l'enquête.

SOMMAIRE

■ Eléments de cadrage sur le cadre d’emplois des attachés territoriaux	P 6
Les missions d’un attaché territorial.....	P 6
Le concours d’attaché.....	P 6
■ Session 2010 du concours d’attaché en Ile-de-France et Centre : analyse statistique	P 8
A - Le concours d’attaché 2010 en chiffres	P 8
1 - Un taux d’absentéisme en baisse.....	P 9
2 - Une sélectivité davantage marquée pour le concours interne.....	P 9
3 - Près de la totalité des postes ouverts sont pourvus.....	P 10
B - Caractéristiques des candidats et des lauréats	P 11
1 - Un concours toujours très féminisé.....	P 11
2 - Un tiers des candidats a moins de 30 ans.....	P 12
3 - Le caractère « surdiplômé » des candidats du concours externe.....	P 13
4 - Le suivi d’une préparation par un organisme de formation double les chances de réussite.....	P 14
C - Le parcours des lauréats après la réussite du concours	P 15
1 - Des lauréats nommés dans leur bassin d’emploi.....	P 15
2 - Avant leur nomination, la majorité des lauréats travaillaient dans la FPT.....	P 15
3 - La majorité des lauréats nommés sont satisfaits de leur fonction et du cadre dans lequel ils exercent.....	P 15
4 - Les 2/3 des non nommés ont privilégié un autre projet professionnel.....	P 17
5 - La recherche d’emploi après la réussite au concours.....	P 19
■ Conclusion	P 21

ELÉMENTS DE CADRAGE SUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHÉS TERRITORIAUX

Le cadre d'emplois des attachés est l'un des 53 cadres d'emplois de la fonction publique territoriale (FPT). Rattaché à la filière administrative, ce cadre d'emplois relève de la catégorie A qui correspond aux fonctions de direction et de conception.

Il comprend trois grades : attaché, attaché principal et directeur territorial.

■ Les missions d'un attaché territorial

En premier lieu, il est important de préciser qu'être attaché territorial n'est ni un métier, ni un emploi mais un grade qui donne vocation à occuper certains emplois.

Selon l'article 2 du décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant sur le statut particulier, les attachés participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel, de l'animation et de l'urbanisme. Ils peuvent ainsi se voir confier des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière et de contrôle de gestion, de gestion immobilière et foncière et de conseil juridique. Ils peuvent également être chargés des actions de communication interne et externe et de celles liées au développement, à l'aménagement et à l'animation économique, sociale et culturelle de la collectivité. Ils exercent des fonctions d'encadrement et assurent la direction de bureau ou de service.

Ils peuvent, en outre, occuper les emplois administratifs de direction des collectivités territoriales, des mairies d'arrondissement ou de groupes d'arrondissements des communes de Lyon et de Marseille assimilés à des communes et des établissements publics locaux assimilés dans les conditions

prévues par les articles 6 et 7 du décret du 30 décembre 1987.

■ Le concours d'attaché

L'accès au cadre d'emplois des attachés territoriaux s'effectue soit par concours (externe, interne ou 3^e concours), soit par la promotion interne.

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II (bac + 3) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplôme. Des dispenses de diplôme sont accordées pour un parent d'au moins trois enfants et pour les sportifs de haut niveau.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics non titulaires justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours d'au moins 4 ans de services publics.

Le 3^e concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association (les activités professionnelles sont précisées par le statut particulier du cadre d'emplois des attachés).

RAPPELS DU SYSTÈME DES CONCOURS DANS LA FPT

- L'organisation des concours¹ relève des missions assurées par les centres de gestion. A chaque session, le concours ouvre aux trois voies de recrutement : concours externe, interne et 3^{ème} concours. Pour chaque concours, des postes sont ouverts par les collectivités territoriales et établissements publics du ressort géographique des centres de gestion organisateurs.
- La loi du 26 janvier 1984 pose le principe de la détermination du nombre de postes qui doit correspondre : aux besoins prévisionnels des collectivités et des établissements publics, à une diminution du nombre de lauréats toujours inscrits sur liste d'aptitude établie à l'issue du concours précédent et au nombre de fonctionnaires du cadre d'emplois pris en charge par le centre de gestion.
- Le recensement des besoins est réalisé par l'envoi d'un questionnaire aux collectivités et établissements publics, 6 à 9 mois avant le déroulement des premières épreuves. Il faut distinguer les « postes vacants » à déclarer auprès du centre de gestion des « postes à ouvrir aux concours » qui n'ont pas la même valeur juridique ni le même objectif.
- La déclaration de postes à ouvrir aux concours n'entraîne pas une obligation de recruter. La déclaration d'un poste pour un concours doit exprimer un besoin prévisionnel qui prend en compte le nombre de postes vacants ou à créer au moment où sortira la liste d'aptitude, soit 9 à 12 mois après le recensement.
- La réussite à un concours de la FPT n'engendre pas le recrutement automatique du lauréat : les lauréats sont inscrits sur liste d'aptitude, présentée par ordre alphabétique, sans ordre de mérite, et ils recherchent ensuite un emploi. L'inscription sur la liste d'aptitude est valable nationalement un an, renouvelable deux fois au maximum, pour une durée équivalente, sous réserve d'une demande de réinscription du lauréat, dans les délais requis.
- La session 2010 du concours d'attaché territorial est notamment marquée par une réduction du nombre d'épreuves obligatoires, passant de 6 à 4 pour le concours externe, de 5 à 2 pour le concours interne et le 3^e concours (décret n° 2009-756 du 22 juin 2009). Par ailleurs, de nouvelles épreuves sont mises en place portant davantage sur les compétences professionnelles attendues d'un attaché territorial (composition de « culture générale territoriale », épreuves sur dossier avec pour le concours interne et 3^e concours, des propositions de solutions opérationnelles, un entretien d'aptitudes et de motivation).

1 - Depuis 2010, les centres de gestion sont en charge de l'organisation des concours et examens professionnels de la FPT, à l'exception des concours de catégorie A+ (administrateurs, ingénieurs en chef, conservateurs du patrimoine et conservateurs de bibliothèque).

SESSION 2010 DU CONCOURS D'ATTACHÉ EN ILE-DE-FRANCE ET CENTRE : ANALYSE STATISTIQUE

A - LE CONCOURS D'ATTACHÉ 2010 EN CHIFFRES

Organisé en 2010 par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne dans un cadre interrégional (Ile-de-France et Centre), le concours d'attaché compte **8 448 candidats inscrits pour 800 postes ouverts** après recensement des besoins des collectivités. Entre les sessions 2009 et 2010, **le nombre de postes ouverts au concours d'attaché a augmenté de 23 % et le nombre de candidats inscrits de 29 %**. La plus forte progression du nombre d'inscrits s'observe parmi les candidats du concours interne (+ 75 %). A l'inverse, le nombre d'inscrits au 3^e concours a diminué de 13 %. Quant au concours externe, le nombre d'inscrits est stable entre les deux sessions.

Tous types de concours confondus (externe, interne ou 3^e concours), près de 9 postes sur 10 sont ouverts pour la spécialité « Administration générale ». La comparaison des données de 2009 et 2010 met en évidence que **seul le nombre de postes ouverts pour la spécialité « Administration générale » a augmenté (+ 31 %)**. Pour les autres spécialités, la tendance entre les deux sessions est à la baisse.

Nombre de postes ouverts et nombre d'inscrits aux concours 2010 et 2009 par spécialité

(Régions Ile-de-France et Centre)

	Concours 2010		Concours 2009	
	Nombre de postes	Nombre d'inscrits	Nombre de postes	Nombre d'inscrits
Administration générale	716	6 954	545	5 097
Gestion du secteur sanitaire et social	24	573	30	424
Analyste	12	78	15	66
Animation	24	287	30	453
Urbanisme et développement des territoires	24	556	30	524
Total	800	8 448	650	6 564

Source : Rapport du jury, concours d'attaché territorial, session 2010, CIG de la Grande Couronne – Cnft, session 2009

1 - Un taux d'absentéisme en baisse

Près de 3 candidats inscrits sur dix sont absents aux épreuves d'admissibilité.

Tous concours confondus, le taux d'absentéisme aux épreuves d'admissibilité est de près de 32 %. Il varie fortement en fonction du type de concours. Il est particulièrement élevé au concours externe (42 %), contre près de 26 % au concours interne et 13 % au 3^e concours.

Par rapport à la session précédente, le taux d'absentéisme a diminué quel que soit le type de concours considéré. La plus forte baisse, enregistrée pour le 3^e concours, est de 25 points. D'une manière générale, il semblerait que le concours 2010 d'attaché ait été plus attractif que la session précédente. Cela peut s'expliquer en partie par une réduction du nombre d'épreuves écrites depuis la session 2010.

Taux d'absentéisme aux épreuves écrites (Sessions 2010 et 2009)

	Part des inscrits (session 2010)	Part des présents (session 2010)	Taux d'absentéisme (épreuves écrites à la session 2010)	Taux d'absentéisme (épreuves écrites à la session 2009)
Externe	42 %	36 %	42 %	50 %
Interne	54 %	59 %	26 %	45 %
3 ^e concours	4 %	5 %	13 %	38 %
Total	100 %	100 %	32 %	47,5 %

Source : Rapport du jury, concours d'attaché territorial, session 2010, CIG de la Grande Couronne – Cnftpt, session 2009

2 - Une sélectivité davantage marquée pour le concours interne

Tous concours confondus, près de 24 % des présents aux épreuves écrites ont été admissibles et 60 % des admissibles ont été admis suite aux épreuves orales.

Les données révèlent que **le concours interne est plus sélectif** que le concours externe et le 3^e concours. Cela est en partie dû à la forte augmentation du nombre de présents au concours interne. En effet, bien que le nombre de postes

ouverts au concours interne ait progressé de 22 %, les candidats ont été deux fois plus nombreux à se présenter aux épreuves d'admissibilité par rapport à 2009. La professionnalisation et la réduction du nombre des épreuves peuvent expliquer en partie ce phénomène.

Le constat était différent lors de la précédente session (2009) révélant une plus grande sélectivité pour le concours externe et le 3^e concours.

Part des admissibles et des admis parmi les présents

	Concours 2010		Concours 2009	
	Admissibles (Nb de présents aux épreuves écrites / admissibles)	Admis (Nb de présents aux épreuves orales / admis)	Admissibles (Nb de présents aux épreuves écrites / admissibles)	Admis (Nb de présents aux épreuves orales / admis)
Concours externe	29 %	59,5 %	28 %	50 %
Concours interne	18 %	58 %	31 %	65 %
3 ^e concours	51,5 %	57 %	39 %	50 %
Total	23,5 %	58 %	30 %	56,5 %

Source : Rapport du jury, concours d'attaché territorial, session 2010, CIG de la Grande Couronne – Cnftpt, session 2009

Tous concours confondus, **13 % des présents aux épreuves écrites ont été admis**. Ce taux est inférieur à celui enregistré lors de la précédente session (16 % en 2009). Cependant, **cette tendance est observée uniquement pour le concours interne** qui connaît entre 2009 et 2010 une baisse du taux de

réussite des candidats de 10 points. Cela peut s'expliquer par la forte hausse du nombre de candidats présents. A l'inverse, le concours externe et le 3^e concours enregistrent des taux de réussite supérieurs à l'année précédente.

Taux de réussite au concours d'attaché en 2009 et 2010

	Concours externe	Concours interne	3 ^e concours	Tous concours
Taux de réussite 2010 (Nb de présents aux épreuves écrites / admis)	17 %	10 %	29 %	13 %
Taux de réussite 2009 (Nb de présents aux épreuves écrites / admis)	15 %	17 %	19 %	16 %

Source : Rapport du jury, concours d'attaché territorial, session 2010, CIG de la Grande Couronne – Cnft, session 2009

■ 3 - Près de la totalité des postes ouverts sont pourvus

Globalement, **près de 99 % des postes ouverts par les collectivités après transferts² ont été pourvus**. Cela signifie que, pour 100 postes ouverts, il y a eu 99 lauréats. Le concours externe enregistre le taux de pourvoi le plus faible (74 %).

Taux de couverture du nombre de postes ouverts au concours 2010

Type de concours	Nombre de postes ouverts	Nombre de candidats admis (avec les transferts de postes)	Taux de pourvoi
Externe	480	355	74 %
Interne	238	359	151 %
3^e concours	82	77	94 %
Total	800	791	99 %

Source : Rapport du jury, concours d'attaché territorial, session 2010, CIG de la Grande Couronne

Tous types de concours confondus, on compte **791 lauréats au concours 2010 d'attaché**. Ils se répartissent de la manière suivante : 45 % sont lauréats du concours externe, 45 % du concours interne et 10 % du 3^e concours. Au regard des

données de la session 2009, la répartition des lauréats par type de concours a légèrement évolué (49 % au concours externe, 43 % au concours interne et 8 % au 3^e concours).

2- La réglementation rend possible des transferts de postes : lorsque le nombre de candidats ayant passé avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier la répartition du nombre de places aux concours externe et interne pour un poste au moins et dans la limite de 15 % du total des postes ouverts.

Taux de pourvoi des postes par spécialité

	Concours 2010		Concours 2009	
	Admis	Taux de pourvoi	Admis	Taux de pourvoi
Administration générale	712	99 %	474	87 %
Gestion du secteur sanitaire et social	24	100 %	26	87 %
Analyste	7	58 %	3	20 %
Animation	24	100 %	30	100 %
Urbanisme et développement des territoires	24	100 %	30	100 %
Total	791	99 %	563	87 %

Source : Rapport du jury, concours d'attaché territorial, session 2010, CIG de la Grande Couronne – Cnft, session 2009

Tout comme 2009, les données du concours 2010 d'attaché révèlent que les postes de la spécialité « Analyste » sont les moins pourvus.

A l'image de la précédente session, les postes des spécialités « Animation » et « Urbanisme et développement des territoires » sont totalement pourvus.

B - CARACTÉRISTIQUES DES CANDIDATS ET DES LAURÉATS

1 - Un concours toujours très féminisé

Quel que soit le type de concours, la part des femmes est nettement supérieure à celle des hommes. Cette surreprésentation féminine était déjà observée en 2009.

Répartition homme / femme parmi les candidats et les lauréats par type de concours

	Externe		Interne		3 ^e concours		Tous concours	
	Candidats	Lauréats	Candidats	Lauréats	Candidats	Lauréats	Candidats	Lauréats
Femme	73 %	74 %	77 %	78 %	68 %	73 %	75 %	76 %
Homme	27%	26 %	23 %	22 %	32 %	27 %	25 %	24 %

Source : Base de données de la Direction des Concours, CIG de la Grande Couronne

Proportionnellement à leur représentativité parmi les candidats, le taux de réussite des femmes est plus élevé au 3^e concours. Concernant les deux autres concours (interne et externe), aucune corrélation n'est observée entre la réussite et le genre du candidat.

Origine géographique des admis au concours d'attaché 2010

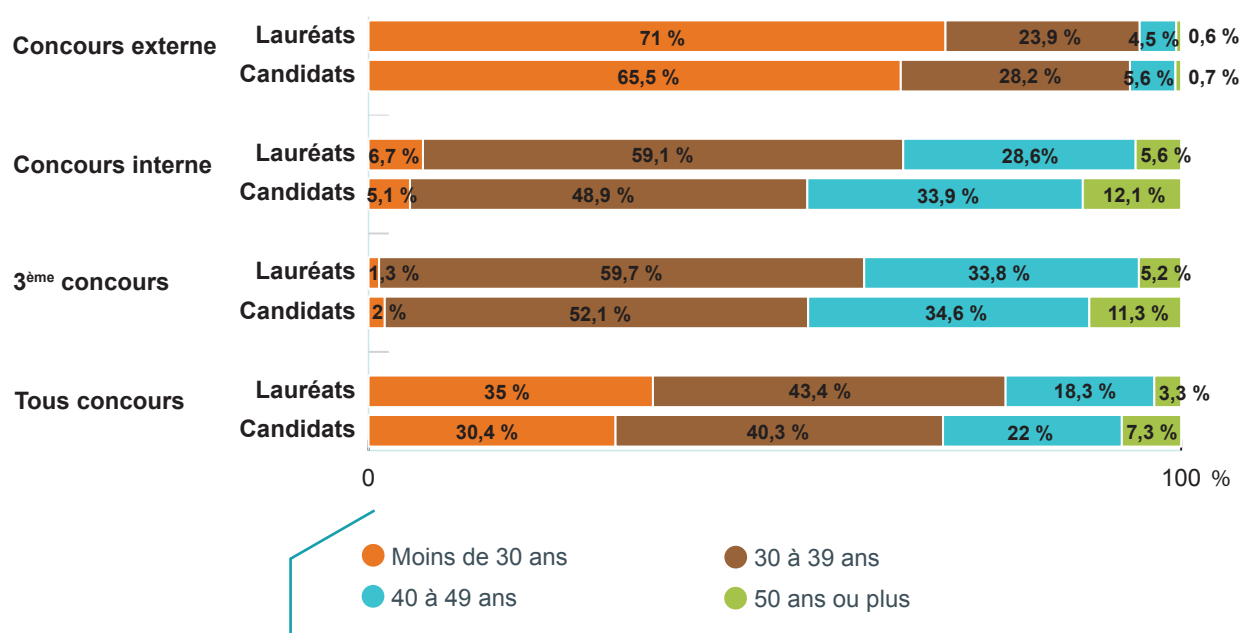
	Concours externe	Concours interne	3 ^e concours	Tous concours
Ile-de-France	70 %	71 %	65 %	70 %
Paris	37 %	12 %	17 %	23 %
Petite couronne (92/93/94)	37 %	40 %	26 %	38 %
Grande couronne (77/78/91/95)	26 %	48 %	57 %	39 %
dont 77	3 %	6 %	11 %	5 %
Province	30 %	29 %	35 %	30 %

Source : Base de données de la Direction des Concours, CIG de la Grande Couronne.

Plus des deux tiers des admis sont domiciliés en Ile-de-France. La prédominance francilienne est observée pour tous les types de concours. Parmi ces franciliens, 38 % sont domiciliés en Petite Couronne, 39 % en Grande Couronne et 23 % à Paris intra-muros.

2 - Un tiers des candidats a moins de 30 ans

RÉPARTITION DES LAURÉATS ET DES CANDIDATS PAR TRANCHES D'ÂGE ET PAR TYPE DE CONCOURS



Source : Base de données de la Direction des Concours, CIG de la Grande Couronne

L'âge moyen des candidats du concours d'attaché 2010 est de 35 ans.

30 % des candidats inscrits au concours ont moins de 30 ans. Agés en moyenne de 29 ans, les candidats du concours externe sont plus jeunes que ceux du concours interne et du 3^e concours (âge moyen de 40 ans pour ces deux concours).

Par ailleurs, une **corrélation entre l'âge et la réussite des candidats au concours est observée**. Les candidats âgés

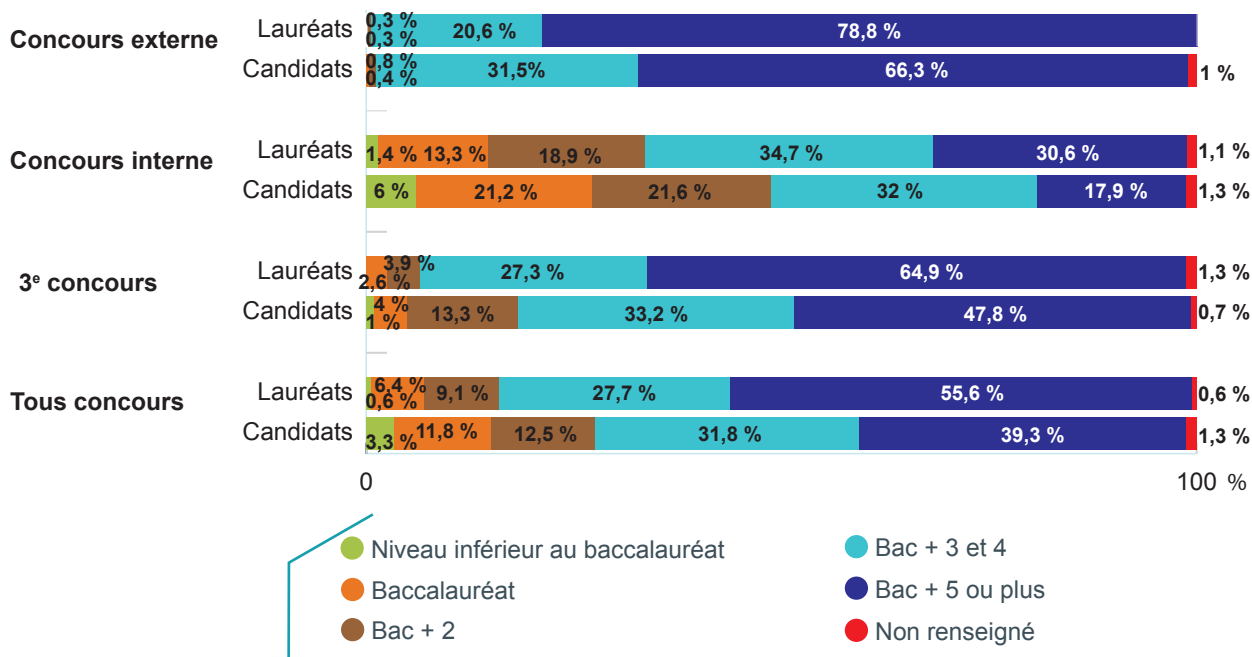
de moins de 30 ans semblent mieux réussir : tous types de concours confondus, ils passent d'une représentativité de 30 % parmi les candidats à une part de 35 % chez les lauréats. Cette tendance est particulièrement forte pour le concours externe. En revanche, pour le 3^e concours et le concours interne, ce sont les candidats âgés entre 30 et 39 ans qui réussissent le mieux.

3 - Le caractère « surdiplômé » des candidats du concours externe

Au vu des conditions pour concourir, il n'est pas étonnant de constater que les candidats du concours externe soient les plus diplômés : **près de 7 candidats sur 10 au concours externe sont titulaires d'un bac + 5 au minimum**. Néanmoins, le niveau d'études exigé est un bac + 3. Les données mettent alors en évidence le caractère « surdiplômé » de ces candidats, tendance relevée dans la majorité des concours administratifs.

Tous types de concours confondus, **environ un lauréat sur deux est titulaire d'un diplôme de niveau bac + 5 ou plus**. Que ce soit au concours externe ou au 3^e concours, les lauréats titulaires d'un bac + 5 sont majoritaires (respectivement 79 % et 65 %). Concernant le concours interne, la représentativité des lauréats titulaires d'un bac + 3 ou 4 arrive en tête (près de 35 %). Viennent ensuite les lauréats diplômés d'un bac + 5 avec une part de 30 %.

RÉPARTITION DES LAURÉATS ET DES CANDIDATS PAR NIVEAU DE DIPLÔME ET PAR CONCOURS EN 2010



Source : Base de données de la Direction des Concours, CIG de la Grande Couronne

4 - Le suivi d'une préparation par un organisme de formation double les chances de réussite

La préparation des candidats présents au concours d'attaché reste le plus souvent personnelle : **54 % d'entre eux déclarent s'être préparés seuls au concours**. Environ 23 % des candidats ont suivi une préparation (dont 79 % par le CNFPT).

Tous concours confondus, **41 % des lauréats se sont préparés seuls et 36 % ont suivi une préparation par un organisme de formation**. Ce sont les lauréats du concours interne qui ont été les plus nombreux à suivre une formation par un organisme (48 %) contre 31 % pour ceux du 3^e concours et 25 % pour les lauréats du concours externe.

Mode de préparation des lauréats

	Tous concours confondus	Concours externe	Concours interne	3 ^e concours
Préparation personnelle	324 (41 %)	163 (46 %)	119 (33 %)	42 (55 %)
Par un organisme de formation	284 (36 %)	88 (25 %)	172 (48 %)	24 (31 %)
<i>dont par le CNFPT</i>	250	64	165	21
Non connu	183 (23 %)	104 (29 %)	68 (19 %)	11 (14 %)
Total	791 (100 %)	355 (100 %)	359 (100 %)	77 (100 %)

Source : Rapport du jury, concours d'attaché territorial, session 2010, CIG de la Grande Couronne

Le taux de réussite (admis/présents) au concours d'attaché de 2010 révèle que **le suivi d'une préparation double les chances de réussir ce concours**. L'impact de ces préparations est davantage visible chez les

candidats du concours interne : le taux de réussite est trois fois plus élevé pour les candidats qui ont suivi une préparation par un organisme que pour les autres.

Taux de réussite admis/présents en fonction du mode de préparation

	Personnelle	Organismes de formation	Non connu
Concours externe	14 %	26 %	16 %
Concours interne	6 %	18 %	11 %
3^e concours	29 %	37 %	22 %
Tous concours confondus	10 %	21 %	13,5 %

Source : Bases de données de la Direction des Concours, CIG de la Grande Couronne.

C - LE PARCOURS DES LAURÉATS APRÈS LA RÉUSSITE DU CONCOURS

Afin de mieux comprendre les mécanismes en jeu dans l'après concours, une enquête a été adressée à 666 lauréats³ du concours d'attaché territorial, session 2010. Au total, **523 lauréats ont répondu à l'enquête soit 79 % des lauréats interrogés**. Le taux de réponse élevé atteste d'une bonne mobilisation et de l'intérêt des lauréats à fournir des informations sur leur situation après l'obtention du concours d'attaché.

La qualité des résultats obtenus dépend à la fois du taux de retour et de la représentativité de la population ciblée. Il est important de souligner que, au-delà d'un taux de retour élevé, la répartition des répondants (par genre, âge, lieu d'habitation, type de concours) est proportionnelle à celle de l'ensemble des 791 admis.

Sur les 523 lauréats interrogés, 90 % ont été nommés attaché territorial deux ans et demi après leur admission au concours. Avant d'obtenir le concours, une majorité d'entre eux occupait un poste dans la FPT. Après leur inscription sur la liste d'aptitude, ils ont le plus souvent été nommés sur le poste qu'ils occupaient déjà.

Pour les 52 lauréats non nommés, l'enquête met en évidence que **l'absence de nomination tient généralement au fait que le lauréat a privilégié un autre projet professionnel**.

1 - Des lauréats nommés dans leur bassin d'emploi

66 % des nommés interrogés habitent en Ile-de-France et 12 % dans la région Centre. Les 22 % restants habitent dans d'autres régions de province. Dans l'ensemble, près de 80 % des nommés se disent satisfaits du lieu géographique dans lequel ils exercent. En effet, l'Ile-de-France reste une région attractive puisque 77 % des franciliens nommés déclarent être satisfaits de travailler dans cette région. Il y a **une corrélation positive entre le lieu de résidence et la zone géographique où les lauréats souhaitent exercer**.

Quant à l'insatisfaction du lieu géographique de nomination, elle résulte le plus souvent du souhait des lauréats d'exercer leur activité en province (41 % des nommés). Concernant les souhaits de mobilité en Ile-de-France, les lauréats franciliens montrent particulièrement de l'intérêt pour les établissements publics territoriaux situés dans la capitale⁴ (26 % ont mentionné Paris comme l'un des souhaits de mobilité), bien que peu

d'établissements territoriaux puissent les accueillir (13 établissements dont le Conseil régional d'Ile-de-France).

2 - Avant leur nomination, la majorité des lauréats travaillaient dans la FPT

Sur les 471 lauréats nommés, 97 % ont déclaré être déjà en activité avant leur nomination dans le secteur public. **Plus de 90 % des nommés travaillaient auparavant dans la FPT.** Cela tend à montrer que l'expérience professionnelle facilite l'accès au cadre d'emploi d'attaché territorial.

Par ailleurs, 70 % des nommés interrogés (331 lauréats) étaient déjà en poste en tant que titulaires (55 %) ou contractuels (45 %) dans la collectivité avant leur nomination. A noter que, parmi ces nommés, la moitié ont passé le concours interne et 37 % le concours externe. 71 % de ces 331 personnes n'ont pas changé de poste après leur nomination.

La réussite au concours est un moyen permettant aux collectivités de nommer en tant qu'attaché leurs agents contractuels. D'ailleurs, nombre de nommés déclarent que la réussite à ce concours leur permet de légitimer et sécuriser leur parcours professionnel au sein de la FPT. Elle leur offre plus d'opportunités dans leur carrière. A ce titre, la reconnaissance, l'évolution de carrière mais aussi la question de la rémunération sont des éléments qui ont, très souvent, motivé les agents à passer le concours d'attaché territorial.

3 - La majorité des lauréats nommés sont satisfaits de leur fonction et du cadre dans lequel ils exercent

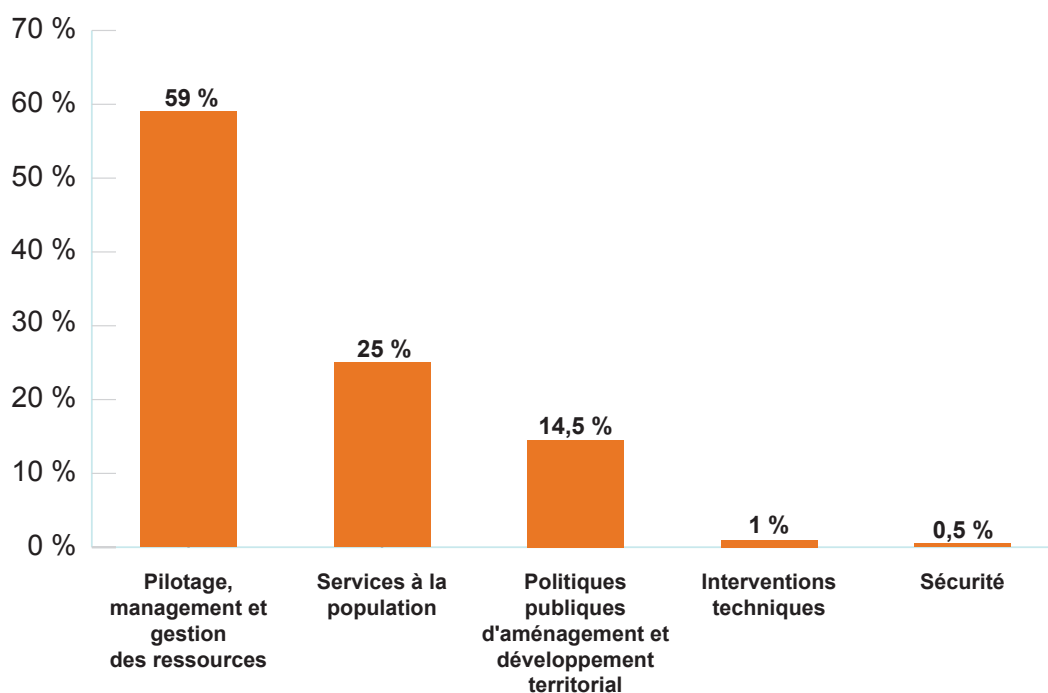
Plus de la moitié des nominations dans des postes de pilotage, management et gestion des ressources

Près des deux tiers des lauréats nommés occupent un poste dans le domaine d'activité « **Pilotage, management et gestion des ressources** ». Les fonctions exercées se retrouvent principalement dans les services de ressources humaines (21 %), affaires juridiques (19 %), finances et direction générale (respectivement 17 %).

3 - Sur les 791 lauréats du concours d'attaché, 125 ne souhaitaient pas diffuser leurs coordonnées personnelles. L'enquête qualitative menée dans le cadre de cette étude a donc été conduite auprès de 666 lauréats.

4 - Remarque : la ville de Paris organise ses propres concours. Suite à la réussite du concours d'attaché territorial de la FPT, il n'est pas possible d'être nommé stagiaire au sein de la ville de Paris.

DOMAINES D'ACTIVITÉ DES LAURÉATS NOMMÉS



Concernant les lauréats nommés dans le domaine des « Services à la population », 35 % occupent un poste dans la famille professionnelle du « Social », généralement sur des postes d'encadrement dans le secteur social et familial. Arrivent ensuite deux autres familles professionnelles, celles de l'« Education et Animation » et des « Services culturels » (respectivement à hauteur de 21 %).

Dans le domaine d'activité « Politiques publiques d'aménagement et de développement territorial », près de la moitié des nommés interrogés exercent une activité relevant de la famille professionnelle « Développement territorial », principalement en qualité de chargé de mission (développement local, économique et politique de la ville).

88 % des nommés se disent assez ou tout à fait satisfaits de la famille professionnelle dans laquelle ils exercent. Les nommés qui se disent insatisfaits regrettent notamment une insuffisance de responsabilités. En effet, nombre d'entre eux désiraient se tourner davantage vers un poste d'encadrement.

Les besoins d'encadrement des structures à effectifs importants

Près de la moitié des nominations se réalisent dans les communes.

Par ailleurs, respectivement 19 % et 16 % des lauréats sont nommés dans les conseils généraux et les EPCI. C'est plus que la part des effectifs dans ces types de collectivités. En effet, en Ile-de-France, respectivement 15 % et 9,5 % des effectifs territoriaux sont comptabilisés dans les conseils généraux et établissements publics intercommunaux.

90 % des nommés se disent satisfaits de la collectivité dans laquelle ils travaillent.

Bien que le taux de satisfaction soit le plus élevé dans les communes (92 % des nommés), les agents insatisfaits du type de collectivité dans laquelle ils travaillent souhaiteraient exercer tout particulièrement leur activité au sein de communautés d'agglomération, de conseils généraux ou de conseils régionaux. Plusieurs raisons expliquent le désir de changer de type de collectivité. La taille de la collectivité, son territoire d'intervention, son organisation et les enjeux auxquels elle répond sont souvent cités par les agents. Les missions qui y sont exercées, de par les compétences qui leur sont attribuées, sont un argument qui revient souvent dans le souhait de changement.

4 - Les 2/3 des non nommés ont privilégié un autre projet professionnel

Sur les 52 lauréats interrogés, 52 ne sont pas nommés en tant qu'attaché territorial au moment de l'enquête (soit 10 % des lauréats interrogés).

Les non nommés ont un profil relativement similaire à celui des nommés mais une expérience dans le secteur public moindre

La comparaison par sexe, diplôme, type de concours passé ne permet pas de distinguer clairement le profil des lauréats non nommés de celui des lauréats nommés. Cependant, **les lauréats non nommés sont en moyenne plus jeunes** : 40 % d'entre eux avaient moins de 30 ans lorsqu'ils ont passé le concours (31 % parmi ceux qui sont nommés). Par ailleurs si, comme les nommés, ils sont 57 % à avoir obtenu le concours d'attaché territorial dès la première fois, ils sont 10 % à l'avoir passé entre 3 à 5 fois (3 % pour les nommés).

Près de 75 %⁵ des lauréats non nommés travaillent actuellement dans le secteur public. Si cette part est élevée, elle reste moindre que celle des nommés qui, pour plus de 90 %,

étaient dans le secteur public avant leur nomination. Parmi les non nommés dans le secteur public, environ deux tiers travaillent dans la FPT et un tiers dans la fonction publique d'Etat (FPE). Il est également à noter que près de 10 % des lauréats non nommés occupent un poste dans le secteur privé et 10 % ont déclaré être sans emploi.

Les motifs qui ont poussé ces personnes à passer le concours d'attaché sont relativement semblables à ceux évoqués par les nommés : évoluer professionnellement, développer sa carrière dans la FPT ainsi que sécuriser son parcours professionnel.

5 % des lauréats interrogés restent en recherche active de poste, 3 % sont en veille

Sur les 52 lauréats non nommés interrogés, 10 ne se sont pas réinscrits sur la liste d'aptitude. Cela signifie qu'en aucune manière ces lauréats ne seront nommés d'ici la fin de la période légale de nomination. 7 d'entre eux ne se sont pas réinscrits car ils ont préféré faire valoir leur réussite à un autre concours (attaché des administrations parisiennes, attaché de la FPE, administrateur territorial).

Réponses à la question : « Désormais, quels sont vos projets ? »

	Nombre de lauréats non nommés	% des lauréats non nommés	% sur l'ensemble des lauréats répondants (nommés et non nommés)
Ne s'est pas réinscrit(e) sur la liste d'aptitude et a abandonné ses recherches	10	19 %	2%
S'est réinscrit(e) sur la liste d'aptitude, est « en veille »	16	31 %	3 %
S'est réinscrit(e), est en recherche active	26	50 %	5 %
Total général	52	100 %	10 %

Selon les non nommés, le principal frein à leur nomination est leur manque d'expérience (la moitié des personnes interrogées l'évoque). D'autres motifs sont également allégués : leur diplôme qui ne serait pas suffisamment adapté, leur âge ou encore un nombre insuffisant d'offres d'emploi pertinentes.

5 - Lauréats non nommés travaillant dans l'une des trois fonctions publiques (FPE, FPT, FPH) ainsi qu'à la Mairie de Paris.

Les « reçus-collés »

Ce terme désigne les lauréats des concours de la FPT qui n'ont pas été recrutés à l'expiration de la durée de validité d'inscription sur la liste d'aptitude.

Ils représentent 10 % des 523 personnes ayant répondu à l'enquête sur les lauréats du concours d'attaché territorial, session 2010.

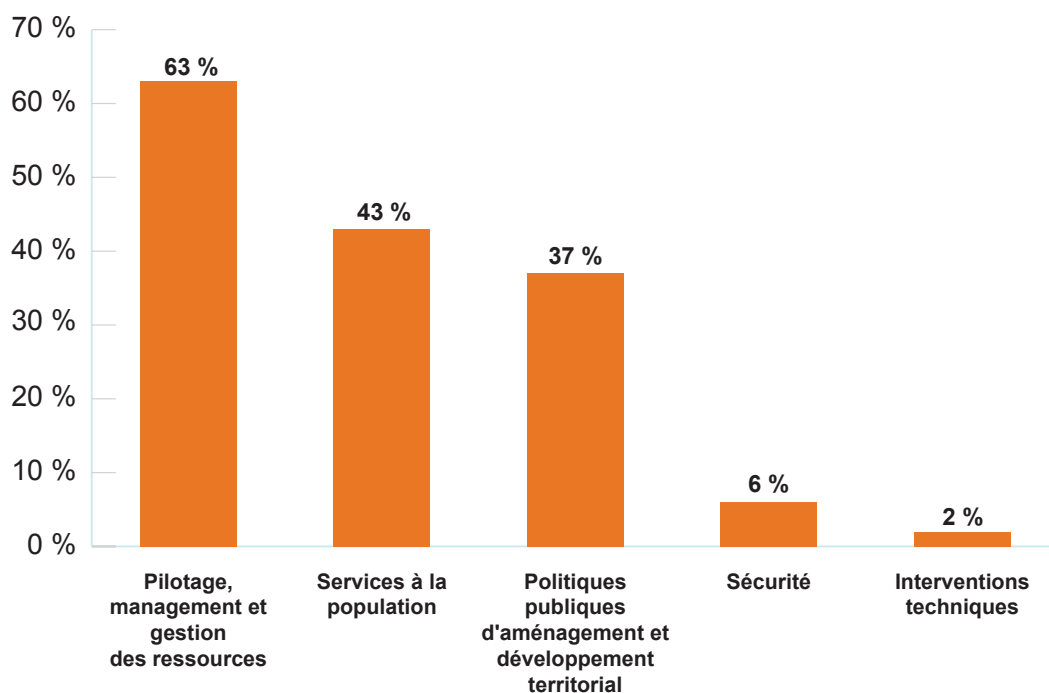
Si on décompte les lauréats qui ont renoncé au maintien sur liste d'aptitude pendant la durée de validité (10) et les lauréats qui ont renouvelé leur inscription sur liste d'aptitude mais privilégiant un autre projet professionnel (16), le taux de « reçus-collés » représente environ 5 % des lauréats de l'enquête.

Les critères de recherche d'emploi des lauréats non nommés

Les lauréats non nommés sont ouverts à plusieurs domaines d'activité dans lesquelles ils souhaiteraient trouver un poste. Ils citent entre 2 et 3 domaines avec, en tête, le « Pilotage, management et gestion des ressources ». Pour les deux domaines d'activité, « Services à la population » et « Politiques publiques d'aménagement et développement territorial »,

des écarts sont recensés entre les souhaits émis par les non nommés et la réalité de terrain. Par exemple, 43 % des non nommés disent vouloir travailler dans les « Services à la population » alors que, parmi les nommés, ils ne sont que 33 % à exercer dans cette famille.

DOMAINES D'ACTIVITÉ DES LAURÉATS* NON NOMMÉS



* Les lauréats non nommés ont parfois sélectionné plusieurs domaines d'activité, n'ayant pas toujours une idée précise du métier qu'ils souhaiteraient exercer.

Au cours de leur recherche d'emploi, les non nommés ont moins d'exigence concernant le choix de leur employeur. En effet, dans le cadre de l'enquête qualitative, ils ont en moyenne mentionné un peu plus de 5 types de collectivités (sur 13 types définis) dans lesquelles ils souhaiteraient exercer.

Malgré cette souplesse, on retient une grande tendance : environ 70 % d'entre eux souhaitent exercer dans un conseil général ou une commune. Quant aux communautés d'agglomération et aux conseils régionaux, ils sont cités par près d'une personne sur 10.

En termes de localisation géographique, 63 % des lauréats non nommés interrogés habitent en Ile-de-France⁶ et 8 % sont dans la région Centre.

90 % des non nommés franciliens souhaiteraient exercer en Ile-de-France. Les départements de Paris, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne sont les plus souvent cités dans les souhaits géographiques de nomination.

5 - La recherche d'emploi après la réussite au concours

Des outils de recherche d'emploi largement utilisés par les lauréats

Un grand nombre d'outils s'offre aux lauréats pour trouver un poste (bourses de l'emploi des CDG, revues spécialisées, sites internet des collectivités...). Ces outils sont, de manière générale, largement mobilisés par les admis en recherche de poste. Si les bourses de l'emploi public sont incontournables dans la recherche de poste, les lauréats sollicitent encore très peu l'aide d'un(e) conseiller(e) emploi des Centres de Gestion.

Nomination des lauréats par type d'employeur et selon le lieu de nomination

Les lauréats ont :	% sur les nommés qui ont cherché un poste (n'étaient pas déjà en poste)	% sur les non nommés
Consulté les bourses de l'emploi des centres de gestion	66 %	83 %
Consulté les offres sur un/des sites privés (ex: La Gazette,...)	60 %	74 %
Envoyé des candidatures suite à une annonce parue	59 %	76 %
Consulté les offres sur sites des collectivités	53 %	88 %
Envoyé des candidatures spontanées	30 %	45 %
Diffusé leur profil au sein de leur réseau	29 %	40 %
Déposé une candidature sur des sites spécialisés	24 %	36 %
Consulté des journaux et magazines spécialisés	19 %	43 %
Visité des salons	12 %	29 %
Sollicité l'aide d'un/e conseiller/e emploi d'un Centre de Gestion	9 %	26 %

Note de lecture : 66 % des lauréats qui ont trouvé un poste (et qui ont réellement dû chercher car ils n'étaient pas en poste avant leur nomination) disent avoir consulté les bourses des CDG. Ils sont 83 % à avoir mobilisé cet outil parmi les non nommés.

En termes de fréquence d'utilisation, les non nommés mobilisent les outils de recherche d'emploi très régulièrement : au moins une fois par semaine pour plus de 80 % d'entre eux. La fréquence d'utilisation était similaire pour les lauréats qui ont trouvé un poste.

6 - Pour rappel, on estime que 70 % des admis au concours sont franciliens, 66 % parmi les lauréats nommés.

Une recherche d'emploi relativement courte pour 40 % des lauréats

Pour les lauréats qui ont cherché un poste après leur admission au concours⁷, 40 % d'entre eux ont trouvé un poste dans les 3 mois après leur admission.

Parmi ces nommés (nouveaux entrants), 17 % ont trouvé un poste moins d'un mois après leur nomination. Le plus souvent, ils ont envoyé entre 1 et 4 dossiers de candidature avant d'être nommés. Plus de la moitié d'entre eux (52 %) ont passé entre 2 et 4 entretiens et, près d'un tiers n'a passé qu'un seul entretien. Du fait d'une durée de recherche d'emploi relativement courte, deux tiers de ces personnes n'ont pas eu à revoir leurs critères de recherche. Pour les autres, les critères qui sont le plus souvent revus sont le contenu du poste et la zone géographique d'emploi.

D'une manière générale, au-delà des trois mois, la part des recrutements diminue avec le temps (19 % ont trouvé un poste dans les 3 à 6 mois, 16 % ont mis plus d'un an).

Un tiers des lauréats non nommés toujours inscrits sur liste d'aptitude déclarent qu'en moyenne 2 à 4 annonces ont correspondu à leurs critères de recherche sur les six derniers mois.

Les lauréats non nommés qui se disent « en veille » sont peu actifs dans leur recherche de poste. 11 (63 %) d'entre eux n'ont envoyé aucune lettre de candidature les 6 derniers mois précédant l'enquête.

Les lauréats qui ont revu leurs critères de sélection des annonces ont principalement révisé le contenu du poste (90 %) et/ou revu la zone géographique d'exercice (60 %).

7 - On exclut ici les personnes qui étaient déjà sur le même poste avant leur nomination. On inclut les nommés, suite à une recherche de poste, et les non nommés toujours inscrits sur liste d'aptitude, (soit 281 lauréats).

CONCLUSION

Le concours d'attaché territorial reste attractif.

En 2010, pour 150 postes ouverts en plus par rapport à 2009, le nombre d'inscrits a augmenté de près de 2 000 personnes et l'absentéisme a diminué. La hausse du nombre d'inscrits est à mettre en corrélation avec la professionnalisation et la réduction du nombre d'épreuves.

De manière générale, la réussite au concours permet aux collectivités de titulariser dans le grade d'attaché territorial leurs agents contractuels.

Si le concours est ouvert à partir d'un bac + 3, on observe que les lauréats ont tendance à être surdiplômés puisque plus de la moitié d'entre eux ont un bac + 5 ou plus. Cette tendance s'observe également pour d'autres concours de la FPT tel que le concours de rédacteur territorial. L'expérience professionnelle est également un atout pour réussir ce concours et trouver un poste ensuite. Presque tous les lauréats qui sont aujourd'hui nommés travaillaient avant d'avoir réussi le concours. 90 % d'entre eux exerçaient dans la FPT.

L'inspection Générale de l'Administration a fait état dans un rapport⁸ publié en mars 2012 du taux de « reçus-collés » pour les concours de la FPT, qui délivre notamment des estimations à l'échelle nationale pour le concours d'attaché territorial (15,8 % de lauréats non nommés au terme de la validité des listes d'aptitude).

A l'échelle de l'Île-de-France, le travail de recueil d'informations auprès des lauréats du concours d'attaché (session 2010) conduit par les centres de gestion franciliens révèle que **10 % des lauréats n'ont pas été nommés attaché territorial**⁹. Parmi eux, la moitié est toujours en recherche active de poste pour faire valoir leur concours soit, 5 % de l'ensemble des lauréats. Les lauréats non nommés déclarant être « en veille » sont très peu actifs dans leur recherche de poste : 63 % d'entre eux, (10 personnes sur 16), n'ont envoyé aucun dossier de candidature sur les 6 derniers mois précédents l'enquête.

19 % (10 lauréats sur 52) des non nommés ne se sont pas réinscrits sur la liste d'aptitude. Ces derniers ne peuvent plus prétendre à une nomination en tant qu'attaché territorial d'ici la fin de la période légale de nomination.

Quant aux lauréats nommés, ils sont majoritairement satisfaits de leurs missions et de la collectivité dans laquelle ils exercent. D'ailleurs, 70 % d'entre eux étaient déjà en poste dans la collectivité avant leur nomination, soit en qualité de titulaire (55 %) ou de contractuel (45 %). La grande majorité de ces lauréats (71 %) n'ont pas changé de poste au sein de la collectivité après leur nomination.

8 - « Rapport relatif à la situation des lauréats « reçus-collés » aux concours de la fonction publique territoriale – analyse et propositions » ; Inspection Générale de l'Administration, mars 2012.

9 - Au terme de la validité de la liste d'aptitude du concours d'attaché territorial, session 2010, 52 lauréats n'ont pas été nommés dans le grade.





Centre Départemental de Gestion de la Seine-et-Marne
335, rue du Bois Guyot - 77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 14 17 00 - Fax : 01 64 14 17 50
Service Emploi territorial - Contact : emploi@cdg77.fr

Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France
15, rue Boileau - BP 855 - 78008 VERSAILLES Cedex
Tél. : 01 39 49 63 00 - Fax : 01 39 02 27 26
Service Analyse et prospective sociales - Contact : analyse.prospective@cigversailles.fr

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la région Ile-de-France
157, avenue Jean Lolive 93698 PANTIN Cedex
Tél. : 01 56 96 80 80 - Fax : 01 56 96 80 81
Direction de l'emploi/Service GPEEC - Contact : gpeec@cig929394.fr